AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C2186
FR0011981968-FS1118

23 décembre 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

WORLDLINE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 décembre 2025, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en baisse, le 18 décembre 2025, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société WORLDLINE et détenir indirectement, 13 543 151 actions WORLDLINE représentant autant de droits de vote, soit 4,77% du capital et 4,12% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
UBS AG	13 012 371	4,58	13 012 371	3,96
UBS Switzerland AG	177 851	0,06	177 851	0,05
UBS Europe SE	352 929	0,12	352 929	0,11
Total UBS Group AG	**13 543 151**	**4,77**	**13 543 151**	**4,12**

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre d'actions WORLDLINE détenues à titre de collatéral.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société UBS Group AG a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 13 083 349 actions WORLDLINE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 2 781 actions WORLDLINE résultant d'un contrat de « *right of use over shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;

- 1 158 652 actions WORLDLINE résultant d'un contrat de « *right to recall of lent shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;

- 4 831 916 actions WORLDLINE résultant d'un contrat de « *right to substitute shares delivered as Collateral* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ; et

- 7 090 000 actions WORLDLINE résultant d'un contrat de « *long call options* » portant sur autant d'actions et exerçables jusqu'entre le 5 mai 2026 et le 1er juin 2026.

[1] Sur la base d'un capital composé de 283 964 175 actions représentant 328 695 097 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société UBS Group AG a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 106 873 actions WORLDLINE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 42 989 actions WORLDLINE résultant de la détention de contrats « *right of use over reverse convertible bond* » à dénouement en espèces, sans échéance et portant sur autant d'actions[2] ; et

- 63 884 actions WORLDLINE résultant de la détention de contrats « *swaps on baskets* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance entre le 28 janvier 2026 et le 1er novembre 2028 et portant sur autant d'actions[2].

Par ailleurs, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir (i) 20 « *convertible bonds* » convertibles en autant d'actions WORLDLINE à émettre, sans échéance et (ii) 80 000 « *convertible bonds* » convertibles en autant d'actions WORLDLINE à émettre sans échéance.

[2] Sur la base d'un delta de 1.